ANNEXE 1

MUNICIPALITÉ SAINT-BARNABÉ-SUD
LISTE DES TARIFS

1.0 PERMIS DE BRANCHEMENT*
(article 6)

Le requérant paie, comme frais d'étude et d'émission du permis la somme de 30 $.

1.1 <u>Surveillance de branchement*</u>

Le coût de la surveillance est inclus dans la demande de permis. La surveillance devra se faire à l'intérieur des heures régulières de travail de l'employé municipal.

2.0 DÉPÔT POUR ÉGOUT BOUCHÉ*
(article 44)

Des frais de 30 $ par déplacement effectué pendant les heures régulières de travail des employés municipaux seront exigés pour la réhabilitation d'égout bouché.

Des frais de 100 $ par déplacement effectué en tout autre temps seront exigés pour la réhabilitation d'égout bouché.

3.0 PÉNALITÉS* (article 46)

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 500 $ et d'au plus 1 000 $, si le contrevenant est une personne physique et d'au moins 1000 $ et d'au plus 2 000 $, si le contrevenant est une personne morale.

Dans le cas d'une inversion de branchement (article 31), l'amende est d'au moins 500 $ et d'au plus 4 000 $, autant pour les personnes physiques que morales.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement constitue jour par jour une offense séparée.

4.0 TAXES APPLICABLES

Les taxes sur les produits et services (T.P.S. et T.V.Q.), si applicables, sont en sus de tous ces tarifs.

* Ces montants pourront être modifiés par simple résolution.

ANNEXE 2

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD
PROCÉDURES RELATIVES AU RACCORDEMENT DU BRANCHEMENT D'ÉGOUT SANITAIRE

1.0 EXIGENCES

Le propriétaire qui désire procéder au raccordement du branchement d'égout sanitaire doit d'abord s'informer auprès de la Municipalité du type de branchements à effectuer (matériau et diamètre des conduites à installer).

Le propriétaire doit remplir un formulaire de demande de permis, tel que présenté à l'Annexe 3 et y joindre un chèque selon les tarifs établis à l'Annexe 1.

2.0 ÉMISSION DU PERMIS

Un délai de deux (2) semaines est généralement nécessaire pour l'étude d'une demande de permis.

Ce permis est requis pour effectuer tout branchement d'égouts privés.

3.0 CERTIFICAT D'AUTORISATION

Lorsque les travaux sont terminés, le propriétaire doit aviser la Municipalité qui procédera alors à leur vérification.

Les conduites doivent être visibles lors de l'inspection.

Si les travaux sont conformes au règlement, un certificat d'autorisation sera émis.

Dès que les travaux sont approuvés, les conduites doivent être remblayées en présence de l'inspecteur municipal.

Tout propriétaire qui aura effectué le remblayage des conduites sans avoir obtenu le certificat d'inspection sera tenu de mettre à découvert ces conduites pour vérification, et ceci à ses frais. Il sera passible de poursuites s'il ne se conforme pas.

4.0 TRAVAUX ULTÉRIEURS

Pour débrancher, désaffecter ou mettre à découvert un branchement d'égouts, un propriétaire doit obtenir un permis et un certificat d'autorisation.

Le propriétaire de tout édifice public et de tout établissement commercial ou industriel doit informer par écrit la Municipalité de toute transformation augmentant le nombre d'appareils ou modifiant la quantité ou la qualité prévue des rejets d'égout de même que la quantité d'eau potable consommée.

5.0 EXIGENCES GÉNÉRALES

5.1 Dans le cas d'un écoulement par gravité, une pente minimale de 2 % pour un branchement d'égout sanitaire et 1 % pour un branchement d'égout pluvial est exigée entre le bâtiment à raccorder et la couronne de la conduite d'égout principale.

5.2 Les branchements doivent être installés sur une assise compactée et recouverts de matériaux qui ne risquent pas d'endommager la tuyauterie ou de créer un affaissement.

5.3 Le branchement d'égout sanitaire doit être parfaitement étanche.

5.4 L'alignement des branchements doit être rectiligne et la pente la plus continue possible. En aucun cas, on ne pourra employer des coudes de plus de 22,5 degrés.

ANNEXE 3

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BRANCHEMENT À L'ÉGOUT SANITAIRE

1. Numéro civique ou numéro de lot _____

2. Nom du propriétaire_____

   Adresse_____

   Téléphone_____

3. Entrepreneurs (écrire no licence RBQ)
   - en excavation_____
   - en plomberie _____

4. Types de branchements à l'égout
   1. Domestique
      a) Nature des eaux déversées
         - eaux d'usage domestique courant ❒
         - autres ❒ (préciser) _____

         _____

      b) Caractéristiques du branchement

         Longueur : _____diamètre : _____ matériau : _____

         Manchon de raccordement : _____

5. Mode d'évacuation :
   - par gravité ❒
   - par puits de pompage ❒

   Indiquer la nature des eaux et l'endroit où elles sont pompées :
   - dans le branchement à l'égout ❒
   - ailleurs ❒ (préciser) _____

6. Profondeur par rapport au niveau de la rue :
   - du plancher le plus bas du bâtiment : _____
   - du drain sous le bâtiment : _____
   - du branchement à l'égout domestique : _____
   - du branchement à l'égout pluvial * : _____

   *Cette information doit être obtenue de la municipalité.

7. Joindre à la présente demande un plan à l'échelle montrant les bâtiments, les branchements à l'égout, le stationnement drainé ainsi que tout autre détail pertinent.

8. Pour un édifice public ou un établissement industriel ou commercial, fournir un plan à l'échelle du système de plomberie, une estimation des débits et une évaluation des caractéristiques des eaux usées (si ces eaux sont différentes des eaux usées domestiques usuelles).

Signé en ce _____ jour de _____20____ _____ Propriétaire

ANNEXE 4

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD
PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BRANCHEMENT À L'ÉGOUT SANITAIRE

Nom du propriétaire_____
_____

Adresse (ou numéro de lot)_____
_____

_____
_____

Suite à l'étude de votre demande en date du _____

pour installer votre branchement à l'égout pour le lot N° _____ ,
nous vous autorisons à procéder à cette installation.

Ces travaux devront être réalisés conformément aux exigences du règlement municipal N° 03-2015 – Sur les branchements à l'égout sanitaire.

Avant de remblayer le branchement à l'égout, le propriétaire devra en aviser la municipalité et les travaux devront être approuvés par l'inspecteur de la municipalité.

Permis émis à _____

En ce _____ jour de _____20

_____
(signature de l'inspecteur municipal

ANNEXE 5

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD
FICHE D'INSPECTION DU BRANCHEMENT D'ÉGOUT SANITAIRE

1. Identification

Numéro civique ou numéro de lot _____

Nom du propriétaire _____

Adresse _____

Téléphone _____

Entrepreneurs (s'il y a lieu)
- en excavation _____
- en plomberie _____

2. Branchement d'égout sanitaire

Matériau utilisé (classe) : _____
Diamètre _____
Type de joint _____
Longueur _____
Pente _____
Profondeur _____
Assise
- matériaux _____
- épaisseur _____

Remblai
- matériaux _____
- épaisseur _____

Étanchéité _____
Alignement
- vertical _____
- horizontal _____

Conduite publique de raccordement
Domestique_____ou pluviale_____ou unitaire_____ou autre_____

Date de branchement _____

3. Eaux souterraines (drain)

Mode d'évacuation : gravitaire_____ou pompage_____

Site d'évacuation : égout pluvial_____ou égout unitaire_____ou fossé_____ou terrain_____

4. Équipements additionnels

Accès de nettoyage (clean out) _____
Clapet de retenue _____

5. Divers

Autre raccordement à la conduite d'égout sanitaire municipale (spécifiez)_____

Les conduites sont-elles bien identifiées (marque de commerce, nature, attestation, classification) ?
_____

Commentaires_____

_____

6. <u>Conformité des travaux</u>

Travaux conformes au règlement (oui ou non)_____

Modifications à apporter, le cas échéant_____

_____

Date :_____**Inspecté par**_____

ANNEXE 6

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Nom du propriétaire_____
_____

Adresse (ou numéro de lot)_____
_____

_____
_____

Le soussigné, inspecteur municipal de Saint-Barnabé-Sud, certifie par la présente avoir procédé à la vérification du branchement à l'égout sur la propriété ci-haut mentionnée, et déclare l'avoir trouvé conforme au règlement municipal N° 03-2015 – Sur les branchements à l'égout sanitaire.

Donné à_____

En ce _____ jour de _____20____

_____
Inspecteur municipal